

SOINS DANS LES ECOLES

Organisation des premiers secours

En l'absence des infirmières et médecin, les soins et les urgences sont assurés par le titulaire soit de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS) soit du certificat de sauvetage secourisme du travail (SST). Toutefois il appartient à chacun de porter secours à toute personne en danger.

Matériel pour les soins doit se trouver près d'un poste d'eau

- ▶ Armoire à pharmacie fermant à clefs
- ▶ Distributeur de savon liquide
- ▶ Distributeur de serviettes à usage unique
- ▶ Distributeur de gants jetables (obligatoire pour les soins)
- ▶ Poubelle équipée de sacs plastiques
- ▶ Pansements adhésifs hypoallergéniques
- ▶ Bandes de 6cm et sparadrap hypoallergénique
- ▶ Un antiseptique de la peau type « hexomédine solution à 1% »
- ▶ Des compresses
- ▶ Une paire de ciseaux
- ▶ Un coussin réfrigérant
- ▶ Un thermomètre frontal
- ▶ Une pince à écharde

Avant tout soin faire un lavage soigneux des mains et mettre des gants.

Le matériel et les produits doivent être vérifiés et remplacés ou renouvelés régulièrement.

Les quantités doivent être limitées en petit conditionnement pour éviter le stockage prolongé et la péremption.

Ne pas utiliser de coton qui risque d'adhérer à la plaie, ni de désinfectant coloré qui masque les lésions.

Un réfrigérateur peut être utile (coussin réfrigérant- produits prescrits en cas de PAI)

AUCUN MEDICAMENT NE DOIT ETRE ADMINISTRE DE LA PROPRE INITIATIVE D'UN PERSONNEL DE L'ECOLE.
--

LA TROUSSE D'URGENCE

A emporter lors de déplacements à l'extérieur doit contenir :

Les consignes sur la conduite à tenir en cas d'urgence

- ▶ Gants jetables
- ▶ Un antiseptique
- ▶ Des compresses individuelles purifiées
- ▶ Des pansements hypoallergéniques, des bandes, des ciseaux
- ▶ Une paire de ciseaux
- ▶ Une couverture de survie
- ▶ Une lampe de poche

Les médicaments des enfants ayant un projet d'accueil individualisé avec le document P.A.I. lui-même (prescription-protocole d'urgence).

AUCUN MEDICAMENT NE DOIT ETRE ADMINISTRE DE LA PROPRE INITIATIVE D'UN PERSONNEL DE L'ECOLE.
--

PROTOCOLE D'APPEL D'URGENCE En établissement scolaire

AVANT D'APPELER :

observer l'état de la victime et noter les points suivants

- ➔ Circonstances (chute- malaise - ou autre)
- ➔ Conscience : répond ou non aux questions ?
- ➔ Respiration : difficultés ou non
- ➔ Circulation : saignement abondant ou non
- ➔ Impotence : douleur ou non
- ➔ Maladie notoire et traitement, incidents antérieurs ou non

NOM.....PRENOM.....

POSTE DE TELEPHONE où on peut vous joindre :

LIEU PRECIS DE L'INTERVENTION :

APPEL IMMEDIAT ☎ 15 OU 112 D'UN PORTABLE avec tous les renseignements.

SI NON : transmettre très précisément les points notés à la personne qui appelle.

PREVENIR LA FAMILLE.

CONSIGNES EN ATTENDANT LES SECOURS

- allonger si malaise
- mettre sur le côté s'il ne parle pas
- couvrir et rassurer

RACCROCHER LE TELEPHONE QUAND ON VOUS LE DIT ET LAISSER LA LIGNE DISPONIBLE.

A L'ARRIVEE DES SECOURS, LEUR REMETTRE LA FICHE D'URGENCE AVEC LES COORDONNEES DE LA FAMILLE.

